Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 31

Réunion du mardi 22 février 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

CHAVILLE – GYMNASE COLETTE BESSON – NNI 92 022 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 17/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 15/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil
- Rapport de visite du 17/02/2022

Compte tenu des zones de dégagement derrière l'un des 2 buts (inférieur à 1m), la Commission demande à la Mairie de mettre en place une protection murale de manière à absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2m.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 22/02/2032, sous réserve de la prise en compte de la demande ci-dessous concernant la protection murale.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE – GYMNASE JEAN GUIMIER – NNI 94 017 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 03/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 04/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 03/02/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 22/02/2032.

JOINVILLE LE PONT – GYMNASE BATAILLON – NNI 94 042 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 09/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 09/02/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 22/02/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LEVALLOIS – STADE DIDIER DROGBA (EX LOUISON BOBET) – NNI 92 044 01 01
Reprise de dossier.
Cette installation sportive était retirée du classement.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 26/11/2021, puis le 14/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 22/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapports de visite des 26/11/2021 et 14/01/2022
- Test in situ du 03/11/2021

La C.R.T.I.S. constate que la réalisation des travaux de maintenances des zones abimés constatés lors de la visite du 26/11/2021.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 22/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ST GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE N°2 – NNI 91 549 01 02
Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 28/10/2020.
Installation visitée par MM. BOISNOIR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 08/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 08/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 22/02/2032.

LES MUREAUX – STADE LEO LAGRANGE N°3 – NNI 78 440 01 03
Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 02/03/2021.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 08/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 08/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 13/11/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

SARTROUVILLE – STADE TOBROUK – NNI 78 586 03 01
Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 08/11/2020.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 03/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 03/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 11/01/2021

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :
- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m au lieu de 2,57m mesuré). La non-conformité est à lever avant la prochaine rencontre officielle.
- Le banc de touche officiel devra être réparé (constatation du bris du plexiglas) ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/02/2032 sous réserve de lever les non-conformités ci-dessus.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CHOISY-LE-ROI – PARC DES SPORTS PLAINE NORD N°1 – NNI 94 022 02 01
Reprise de dossier.
Cette installation sportive était classée en niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 25/03/2019.
Installation visitée par MM. JEREMIASCH et ORTUNO, membres de la C.R.T.I.S., le 10/01/2019.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 11/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 22/08/2019
- Rapport de visite du 10/01/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CRETEIL – PARC DES SPORTS PLAINE NORD N°2 – NNI 94 022 02 02
Reprise de dossier.
Cette installation sportive était classée en niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 25/03/2019.
Installation visitée par MM. JEREMIASCH et ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 10/01/2019.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 11/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 22/08/2019
- Rapport de visite du 10/01/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CRETEIL – PARC DES SPORTS PLAINE NORD N°3 – NNI 94 022 02 03

Reprise de dossier.
Cette installation sportive était classée en niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 16/04/2019.
Installation visitée par MM. JEREMIASCH et ORTUNO, membres de la C.R.T.I.S., le 10/01/2019.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 11/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 22/08/2019
- Rapport de visite du 10/01/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/02/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

LA-FERTE-ALAIS – STADE CARNOT – NNI 91 232 01 01
Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 22/10/2018.
Installation visitée par MM. BOISNOIR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du district de l'Essonne, le 15/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 15/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 22/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

PANTIN – STADE CHARLES AURAY N°2 – NNI 93 055 01 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 10/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 82 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

ST-ARNOULT-EN-YVELINES – STADE MUNICIPAL – NNI 78 537 01 01
L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 01/06/2019.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 17/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 144 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.14.
- Facteur d'uniformité : 0.40.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

LES MUREAUX – STADE LEO LAGRANGE N°3 – NNI 78 440 01 03

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E5 jusqu'au 18/04/2018.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 18/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 275 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 22/02/2024.

SARTROUVILLE – STADE TOBROUK – NNI 78 586 03 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 11/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 97 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

MORMANT – STADE MUNICIPAL – NNI 77 317 01 04

Cette installation sportive est classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T5 SYN.

CHAMPS SUR MARNE – STADE DES PYRAMIDES – NNI 77 083 02 01

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairement du 15/04/2021

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 194 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,61

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.

MASSY - STADE PAUL NICOLAS - NNI 91 377 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau T3 SYN jusqu'au 10/05/2027.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable.
Vu le niveau de classement de l'installation sportive, la C.R.T.I.S. transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour étude.

4. DIVERS

FLEURY MEROGIS – STADE LASCOMBE – NNI 91 235 02 01

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre Seniors R3 féminine indiquant un dysfonctionnement d'éclairage.

La C.R.T.I.S. demande à la ville de bien vouloir réparer le mât d'éclairage défectueux.